

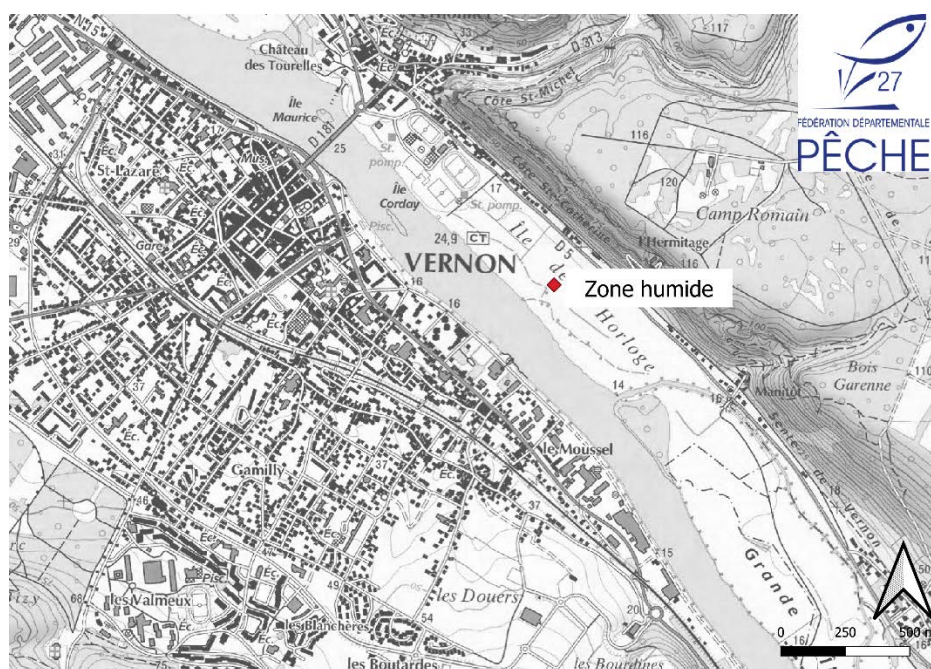
Compte rendu de pêche de sauvetage sur la zone humide de Vernon

- Lieu : Vernon
- Présents : FDAAPPMA 27 : Mikis BONNET – Victor ZUNIGAS – Geoffrey BAILLEUL – Malo BEGUIN
- Rédacteur : Mikis BONNET (FDAAPPMA27)
- Annexe : Néant

1. Contexte

Suite à un signalement effectué par la ville de Vernon auprès du département, la fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique a été sollicitée pour réaliser une pêche de sauvegarde dans la zone humide compensatoire de Vernon.

De nombreux poissons sont passés de la Seine vers la zone humide lors de crues. Avec les conditions actuelles et la baisse du niveau d'eau dans la zone humide, ces derniers se retrouvent bloqués et en détresse. Ainsi, la FDAAPPMA27, aidée par des bénévoles du Gardon Vernonnais ainsi que de la Gaule Givernoise, est intervenue ce jeudi 28 mai afin de procéder à la capture des individus piégés par pêche électrique.



2. Déroulement de la pêche de sauvegarde

L'équipe de la fédération, aidée par des bénévoles du Gardon Vernonnais ainsi que de la Gaule Givernoise, est intervenue le jeudi 28/5/2021 de 9h30 à 16h à l'aide d'un matériel de pêche électrique portatif IMEO volta. L'ensemble de la zone humide a été prospecté jusqu'à ce que plus aucun poisson ne soit observé. Sur l'ensemble de la surface, c'est une quinzaine de passages qui ont été réalisés, majoritairement dans les zones les plus profondes où se concentrait le poisson. Les trois techniciens de la fédération ont réalisé les pêches électriques et les bénévoles présents sur site ont été chargés de remettre les poissons à l'eau dans la Seine.

3. Résultats

Lors de la pêche électrique, sept espèces ont été observées : la Carpe (espèce largement majoritaire), le Brochet (3 adultes uniquement), le Carassin, le Goujon, la Bouvière, le Gardon, l'Ablette. On peut estimer à environ 750 à 850 kg de carpes capturées puis relâchées, 80 à 100 kilos de carassins. Les autres espèces ont été capturées anecdotiquement. La présence de brochets adultes (géniteurs) confirme l'attractivité de la zone et l'importance d'y réaliser des travaux d'aménagements en frayère à brochet. Contrairement aux pêches réalisées les années précédentes, aucune espèce invasive (pseudo rasbora par exemple fortement présent en 2020) n'a été observée. L'ensemble des poissons capturés ont été remis à l'eau immédiatement dans la Seine.



